



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Service de l'expertise et de la modernisation
Sous-direction des affaires juridiques**

Bureau de la programmation, de la coordination et du
contentieux de l'activité normative

Paris, le 11 mars 2022

Affaire suivie par : Mme Catherine Laurent

Monsieur Emile Marzolf

dada+request-1564-a8e6f6e3@madada.fr

Objet: Votre demande de communication de l'audit de sécurité des systèmes d'information du ministère de la justice et de la fiche de service du haut fonctionnaire de défense et de sécurité

Monsieur,

Par un courriel du 1^{er} février 2022, vous avez demandé à avoir communication des résultats de l'audit de sécurité mené « début 2020 » sur le système d'information du ministère de la justice et de la fiche de service du haut fonctionnaire de défense et de sécurité du 28 mai 2020 consécutive à cet audit.

Je vous rappelle que l'article L. 311-5 du code des relations entre le public et l'administration dispose que : « *Ne sont pas communicables : [...] 2° Les autres documents administratifs dont la consultation ou la communication porterait atteinte : [...] d) A la sûreté de l'Etat, à la sécurité publique, à la sécurité des personnes ou à la sécurité des systèmes d'information des administrations* ».

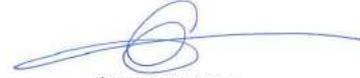
Au regard de leur objet et des éléments qu'ils contiennent sur la sécurité du système d'information du ministère, l'audit et la fiche de service du haut fonctionnaire de défense et de sécurité constituent des documents administratifs non communicables sur le fondement des dispositions du d) du 2° de l'article L. 311-5 précitées. Il ne peut donc être fait droit à votre demande de communication.

Vous avez la possibilité de saisir la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision, cette saisine est un préalable obligatoire à l'exercice d'un recours contentieux devant le juge administratif (articles L. 342-1 et R. 343-1 du code des relations entre le public et

l'administration).

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes cordiales salutations.

Le Sous-directeur des affaires juridiques
générales et du contentieux

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right.

Gérald CONTREPOIS